



Par Jacques Hanchin

Jacob, dit Jacques Hugentobler, est né à Hénau en suisse le 15 septembre 1844. Après ses études, il devient instituteur à l'école des sourds-muets de Saint Gall de 1864 à 1867, puis professeur à l'institut des aveugles et sourds-muets de Zurich en 1868 et enfin directeur de l'institution des sourds-muets de Genève.

En 1872, M. de Monteynard, rentier lyonnais, le fait venir à Lyon pour s'occuper de ses deux filles sourdes-muettes. J. Hugentobler ouvre à cet effet, en 1872, une école privée destinée à recevoir une dizaine d'enfants. L'école est installée au 10 de la rue Duhamel à Lyon, siège de la loge franc-maçonnique. L'engouement des intéressés n'est pas étranger à cet arrangement.

Trois ans plus tard, Jacques Hugentobler fonde sa propre institution, toujours à Lyon, montée de Choulans. A cette époque, la doctrine officielle, dite de la mimique est fondée sur la gestuelle et la méthode des signes, inspirée des travaux de l'abbé de l'Epée. J. Hugentobler développe quant à lui une prise en charge mixte fondée sur l'oralité, déjà appliquée à l'étranger. Cette « méthode orale » va s'imposer peu à peu, à la faveur des différents congrès, entre 1878 et 1880.

J. Hugentobler en précise les avantages : « faire comme les autres, supprimer les grimaces, lire sur les lèvres, faire des progrès aussi bien dans que en dehors de l'école, s'ouvrir aux métiers et améliorer le jeu des poumons et de l'appareil respiratoire ».

La reconnaissance de la méthode, impliquant notamment un supplément de personnel enseignant, est progressive. J. Hugentobler l'impose néanmoins, ce que consacre sa nomination en tant qu'officier d'académie. En 1881, il propose au maire de Lyon de fonder un institut municipal de sourds-muets. Le débat sur l'instruction primaire obligatoire pour les enfants de 6 à 13 ans aboutit parallèlement à la loi du 18 mars 1882. Les jeunes handicapés en restent cependant exclus.

Pour J. Hugentobler, « l'enseignement présente un caractère particulier. Le but que nous lui assignons à l'institution des sourds-muets est de remplacer pour ces élèves l'école publique qui ne peut leur offrir une instruction suffisante et même de remplacer aussi pour une part la maison paternelle où l'enfant n'a pas pu recevoir ces notions préliminaires que possède le parlant à son entrée à l'école ».

Ces réflexions vont présidées au transfert de l'école de Lyon à Villeurbanne. En 1882, J. Hugentobler fait l'acquisition, pour 75 000 francs, d'une propriété sise au 56, rue des Maisons Neuves à proximité de la rue de la Reconnaissance. Il écrit au préfet : « j'ai cru devoir payé de ma personne...pénétré du désir de voir la nouvelle institution se fonder promptement, au sein d'une charmant propriété dans laquelle je puis recevoir une quarantaine de pensionnaire ».

C'est une propriété bourgeoise, nantie de dépendances et d'un vaste terrain traversé par un ruisseau « La Rize » L'implantation de l'institution nécessite des aménagements et la construction d'un nouveau bâtiment pour les pensionnaires, travaux qui sont immédiatement entrepris. Les maires de Lyon et de Villeurbanne sont sollicités pour l'octroi de subventions, de bourses d'études (500 francs par élèves), la prise en charge des frais de trousseau, de nourriture et d'enseignement.

Parallèlement, le conseil général du Rhône décide le transfert à l'institution Hugentobler de quatre bourses vacantes de l'institution des sourds-muets de la montée de Belmond où est pratiquée la méthode de la mimique. Par la suite, les transferts de bourses deviennent systématiques.

L'effectif passe de 9 élèves (garçons et filles) en 1882 à 27 à la fin 1884, encadrés par 3 enseignants rémunérés par l'établissement. De nouvelles constructions sont lancées en 1886, l'effectif est alors de 37 élèves dont 19 sont boursiers.

Les apports financiers restent pourtant insuffisants. En juillet 1883 est créée la « société d'assistance et de patronage des sourds-muets de Rhône et des départements voisins », dont les statuts seront déposés fin décembre 1884. Désormais une aide privée plus pérenne pourra compléter l'aide officielle. On compte au nombre des donateurs et membres actifs des membres éminents du monde universitaire et médical, ainsi que des industriels, tel Antonin Perrin.

Mais les problèmes budgétaires persistent. Une enquête officielle fait état d'une dette de 80 000 francs et le préfet estime que l'établissement doit être surveillé, ce qui provoque la réaction de J Hugentobler : « j'ai entrepris une œuvre difficile et utile ; dans la direction de ma maison, je puis me tromper parfaitement et je serai reconnaissant à qui voudra s'intéresser assez à notre œuvre pour me donner un conseil utile mais jamais je ne souffrirai que l'on doute de mon désir sincère de bien faire ».

Mme Hugentobler, réputée, voire vivement critiquée pour sa rigueur, prend en main la gestion. On relève la bonne situation sanitaire de la maison, attribuée aussi bien à des mesures d'hygiène « qu'à la situation admirable de l'institution au milieu d'un jardin spacieux et bien ombragé qui reçoit à flot la lumière et l'air vivifiant de la campagne ». La situation financière se redresse. En 1890, l'école compte 63 élèves et bénéficie de subventions régulières allouées par le ministère de l'intérieur, le conseil général et la société de patronage.

Jacques Hugentobler demande et obtient la nationalité française.

En 1889, suite à la fermeture préfectorale de l'Institution Frachon, le conseil général du Rhône propose de créer à l'intérieur de l'école une division spéciale pour jeunes aveugles. De nouvelles installations sont faites, un nouveau projet pédagogique est rédigé. Il compte 12 articles réglant l'admission des élèves, les conditions et la durée des études et l'éducation à leur dispenser. Le conseil général du Rhône crée alors, en accord avec la ville de Lyon, une école destinée à l'instruction et à l'éducation des jeunes aveugles,

donnant non seulement à la section des aveugles, mais à toute l'institution Hugentobler, un caractère de service public permettant d'en asseoir le développement.

En août débute la construction de l'actuel bâtiment, incluant les bureaux du Lycée d'Enseignement Professionnel. Le 1^{er} novembre 1890, cette nouvelle classe comprend deux sections pour 7 débutants et 5 autres élèves, soit 6 garçons et 6 filles, tous boursiers âgés de 5 à 21 ans.

La classe est dirigée par mademoiselle Giroud, institutrice de 26 ans, d'origine suisse. Des leçons de piano de solfège sont données par mademoiselle Aubert, ancienne élève de l'Institution nationale des jeunes aveugles de Paris. Trois types d'enseignements, intellectuel, musical, professionnel, sont dispensés à raison de huit heures quotidiennes de cours. Lors de l'année scolaire 1890 1891 cette classe pour aveugles compte 17 élèves, celle des sourds-muets ben compte 63. Les deux sections sont bien séparées pour les activités scolaires mais tous les élèves se retrouvent lors des récréations et au sein de l'internat.

L'école des sourds, qui compte les plus grands nombres d'élèves a atteint sa vitesse de croisière. L'attention se porte alors sur le développement de l'école des aveugles. De premiers succès ont été obtenus dès 1892 dans le canton de Villeurbanne. Deux élèves réussissent leur certificat d'études, dont les épreuves ne sont pas différenciées de celles des voyants. Mais de nouveaux besoins se font sentir. Les élèves aveugles grandissent, certains aspirent à poursuivre leurs études au delà du certificat d'études et alors seul un transfert sur Paris peut être envisagé. D'autres n'ont pas cette aspiration et souhaitent apprendre un métier. A la différence des élèves sourds-muets qui trouvent après leurs études assez aisément du travail dans les petites entreprises de Villeurbanne et deviennent ouvriers, la cécité, elle, rend malaisé un apprentissage du même niveau.

Ce contexte préside à la création d'ateliers visant à l'apprentissage spécifique d'un métier et à l'obtention d'une réelle classification professionnelle. Dans sa séance du 10 octobre 1893, le conseil municipal de Lyon incite la société 'assistance et de patronage à les créer, point de départ d'une nouvelle orientation de la prise en charge des aveugles. Les deux sections occupent des bâtiments situés vers la rue des maisons neuves et un vaste terrain descendant au-delà de la Rize, le long de la rue valentin Haüy, là où est actuellement établis l'école Gallieni et l'école des déficient visuel : ENESDV.

Le 6 janvier 1896, le président de la république, Félix Faure, signe le décret de reconnaissance de la société d'assistance comme établissement d'utilité publique. Désormais elle est, officiellement, un interlocuteur pour les autorités et peut recevoir dons et leg.

En 1897, Marie-Antoinette Clerget, aveugle âgée de 17 ans, est reçu au brevet avec mention bien. Le recteur, monsieur Compayré, assiste à la distribution des prix.

Jacques Hugentobler âgé de 54 ans envisage de se retirer. En 1898, il confie la direction de l'établissement à monsieur Patras, ancien chef de bureau à la préfecture du Rhône.

Mais depuis son domicile tout proche, au 77 bis rue des Maisons Neuves, il reste encore très présent et devient d'ailleurs membre du bureau de la société d'assistance. L'institution compte alors 92 élèves, dont 68 sourds-muets et 24 aveugles.

L'assemblée générale de 1899 décide de la construction d'ateliers d'apprentissage pour aveugles et alloue une somme de 10 000 francs prise sur le fond de réserve. Le dossier avance, soutenu par les tenants de la laïcisation des institutions scolaires, dans le contexte de la séparation des biens de l'église et de l'état. Jacques Hugentobler offre une partie du terrain qui lui appartient. Antonin Perrin, industriel, conseiller général du Rhône et administrateur de l'établissement, fait don d'un terrain, au 20 de la rue de la Rize : actuellement rue valentin Haüy. Le gouvernement vote un crédit de 60 000 francs pris sur les fonds du pari mutuel. Le conseil général du Rhône alloue 15 000 francs. Les travaux entamés en juillet 1902 se terminent en décembre 1903. Le 30 octobre 1904, sous la pluie, devant 700 personnes l'inauguration est présidée par monsieur Buisson député de la Seine.

Le nouveau bâtiment abrite dès lors une école de Massokinésithérapie. Deux structures distinctes, à vocation différentes, cohabitent désormais. En 1905, la société d'assistance, toujours en recherche de son équilibre financier pour le fonctionnement des ateliers, autorise provisoirement Jacques Hugentobler à occuper le nouveau bâtiment. Un élève raconte : « c'est le lundi 1^{er} mai, pendant les vacances de Pâques qui s'étaient prolongée à cause d'une épidémie de fièvre scarlatine qu'une demi douzaine d'élèves dont je faisais partie pénètre pour la première fois dans le nouveau bâtiment. Ils y étaient conduits par monsieur Hugentobler et mademoiselle Hélène Giroud appelée désormais à diriger la section des aveugles. Monsieur Villon est nommé contremaître de l'atelier de broserie en même temps qu'il assure la surveillance de l'internat ».

Au sein d'un même ensemble, une première distinction géographique est faite entre les deux handicaps : visuel et auditif. Désormais la section des aveugles occupe ses propres locaux, avec classes et dortoirs. Les sourds-muets restent au-delà de la Rize. Monsieur Hugentobler continue à assurer la direction de l'ensemble.

En juillet 1906, la distribution des prix est l'occasion d'une sortie repas à Crémieu. Ensemble, élèves sourds-muets et aveugles chantent et réalisent des saynètes entre deux discours. Monsieur Lafontaine et son épouse sont au nombre des invités. C'est lui qui succédera à monsieur Hugentobler qui prend définitivement sa retraite en octobre 1907. Les élèves sourds-muets sont au nombre de 77, la section des aveugles en compte 39. La société d'assistance et de patronage soutient moralement et financièrement les aveugles, dont elle s'attache à rechercher des débouchés professionnels, ceux-ci ayant toujours davantage de difficultés à en trouver que les élèves sourds-muets.

Les apprentis peuvent s'exercer aux métiers de la broserie, du cannage, de la vannerie, qui leur permettra plus tard de gagner leur vie. Tout à coté, des enfants apprennent à lire et à écrire l'alphabet braille, d'autres s'appliquent au piano.

En 1911, la société d'assistance et de patronage pour les aveugles adultes du Rhône est constituée, pour la création des ateliers d'aveugles adultes. De nouveaux travaux sont entrepris. Lors de leur inauguration en 1912 Antonin Perrin annonce la municipalisation de l'école. L'institution devient alors « école municipale de Lyon pour les sourds-muets, aveugles et arriérés scolaires ».

Tous ignorent encore que la guerre toute proche modifiera pour un temps le fonctionnement de l'établissement. Quand les premiers blessés sont rapatriés du front, tous les locaux sont mis à la disposition de la mairie de Lyon en vue de la création d'hôpitaux municipaux. Deux cent cinquante militaires aveugles ou sourds seront ainsi reçus par l'institution, transformée en hôpital. Elle deviendra, en 1916 « Ecole Gallieni » en souvenir du général, artisan entre autre de la première victoire de la Marne en 1914

La période 1906 à 1946, après la séparation des deux sections de l'école, sera marquée par une nouvelle approche de la prise en charge des handicapés. Cette évolution, « la formation tout au long de la vie », se poursuit encore de nos jours, mais ceci est une autre histoire... .

Conseil du Quartier Perralière-Grandclément – Atelier Patrimoine
Renseignements : Direction de la démocratie, du développement et de la vie des quartiers -
Hôtel de ville de Villeurbanne - Avenue Aristide Briand – 69100 - Villeurbanne
Tél. : 04 78 03 68 57 – Courriel : conseilsdequartier@mairie-villeurbanne.fr

Sources : « L' E.N.E.S.D.V., Ecole Nationale d'Enseignement Spécialisé pour Déficiants de la Vue », Gérard MARSOT, Juillet 1983 (ouvrage consultable aux Archives municipales de Villeurbanne, Le Rize, r. Valentin Haüy, face à l'ESAT Galliéni). Revue « Humanisme », n° 267

Conseil de Quartier Perralière-Grandclément – Atelier Patrimoine – Septembre 2010

Renseignements : Direction de la démocratie, du développement et de la vie des quartiers -

Hôtel de ville de Villeurbanne - Av Aristide Briand – 69100 - Villeurbanne

Tél. : 04 78 03 68 57 – Courriel : conseilsdequartier@mairie-villeurbanne.fr

Remerciements à Mme Dominique GRARD,

Responsable des Archives Municipales de Villeurbanne